

CONGO

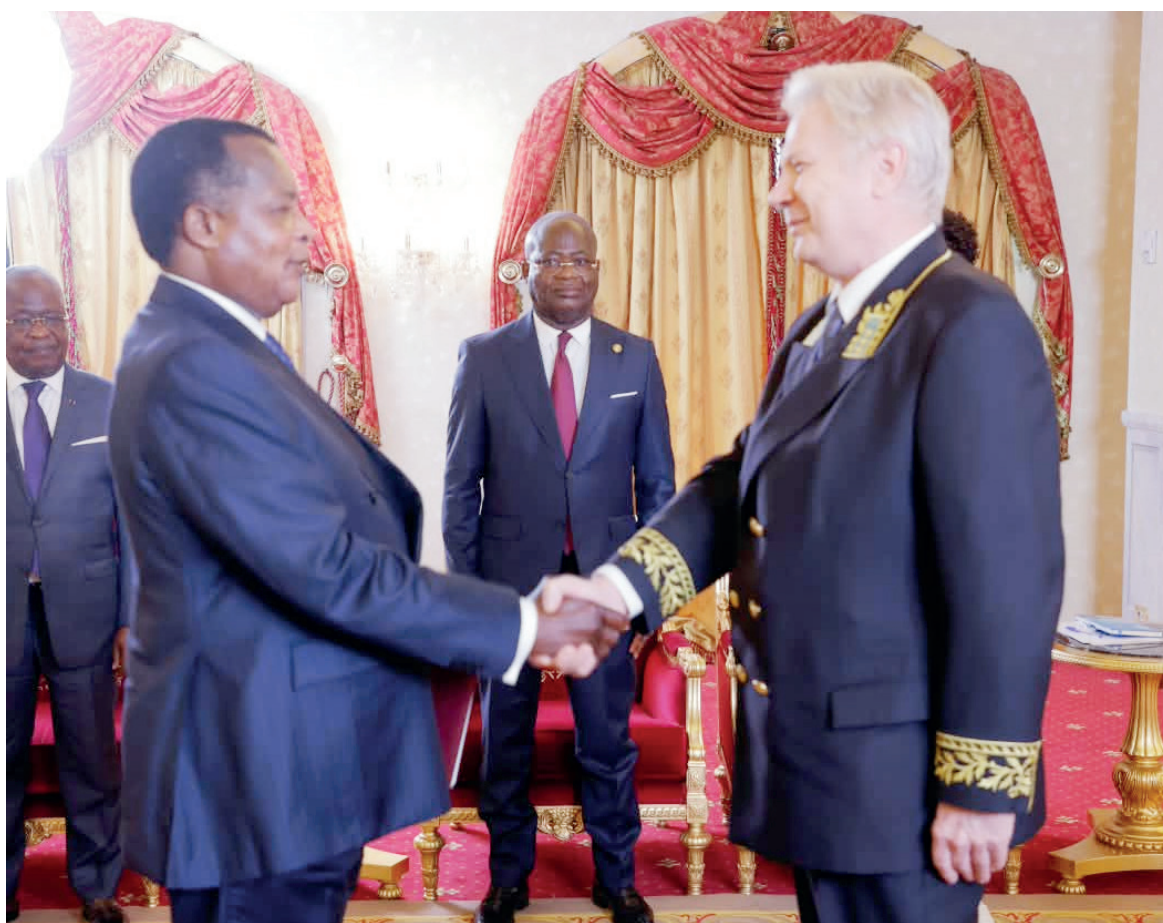
LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5253 - VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

DIPLOMATIE

Les ambassadeurs de Russie et d'Égypte
prennent leurs fonctions

Les ambassadeurs de la Fédération de Russie, Dmitry Korepanov, et de la République islamique d'Égypte, Nazly Aly Ahmed Zaky Elfayoumy, ont présenté leurs lettres de créance au président Denis Sassou N'Gusso hier à Brazzaville. Les deux pays entretiennent des relations de coopération avec le Congo dans plusieurs domaines.

Page 16

Denis Sassou N'Gusso
saluant Dmitry Korepanov

ADMINISTRATION PUBLIQUE

De nouveaux horaires
de travail

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de décret fixant la durée de travail dans l'administration publique à 35 heures par semaine. La réforme vise à lutter contre les retards et l'absentéisme tout en améliorant le fonctionnement des services publics.

Pages 4-5

CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE

Construire dans la paix



Echange avec le bureau politique de l'Upads/DR des positions extrêmes que nous allons le faire », a souligné Pascal Tsaty Mabiala qui en est le chef de file.

Page 3

HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES

Le gouvernement à l'écoute
des importateurs

La ministre en charge du Commerce entourée des importateurs

Les pouvoirs publics sont préoccupés par l'augmentation des prix de certaines denrées alimentaires sur le marché. Justifiant cette flambée, lors d'un échange avec la ministre chargée du Commerce, Jacqueline Lydia Mikolo, les importateurs ont déroulé le chapelet des difficultés qu'ils rencontrent tandis que la ministre a réaffirmé la détermination du gouvernement à lutter contre la vie chère.

Page 6

Éditorial

Filière bois

Page 2

ÉDITORIAL

Filière bois

Englobant un large éventail de professions, allant de l'exploitation forestière à la fabrication de meubles et à l'artisanat, la filière bois allie savoir-faire traditionnel et technologies modernes. Avec des opportunités dans divers secteurs tels que la sylviculture, l'industrie du bois, la menuiserie, l'ébénisterie et bien d'autres, elle attire encore peu de vocations au Congo.

Il y a cependant un véritable besoin en compétences à tous les niveaux de qualification pour répondre à une demande croissante en produits bois finis de qualité, ainsi qu'à la volonté du pays de développer la transformation locale plus poussée.

La promotion de ce secteur a conduit le gouvernement à approuver un projet de loi portant création de l'Agence de contrôle des produits forestiers à l'exportation et à l'importation. La création de cette agence a été rendue nécessaire par l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2024 relative au régime général des établissements publics à caractère administratif.

Si cet organe vise à corriger les faiblesses du service de contrôle des produits forestiers à l'exportation, institué par l'ancien code forestier, il est cependant indispensable de prendre en compte l'intégration des exigences découlant de l'Accord de partenariat volontaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, l'interdiction des exportations de bois sous forme de grumes.

Procéder ainsi contribuera à stimuler une exploitation forestière responsable et durable respectueuse des normes d'exploitation forestière à impact réduit.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉCÈS DE PATRICK JOUAN

La République du Congo perd un ambassadeur de la paix

La Fédération pour la paix universelle (FPU) est en deuil à la suite du décès de Patrick Jouan, survenu le dimanche 11 octobre, à l'âge de 70 ans, des suites d'une hémorragie intracérébrale. Vice-président de la FPU en France, le disparu a consacré plus de cinq décennies de sa vie à la promotion de la paix et au renforcement des liens entre les peuples, notamment dans l'espace francophone et en Afrique.

Engagé au sein du Mouvement de l'Unification depuis le 21 octobre 1974, alors qu'il était âgé de 18 ans et en première année d'études de médecine, Patrick Jouan a consacré plus de cinquante ans au service de ce mouvement et à la promotion des idéaux de paix. Son parcours l'a conduit à exercer des responsabilités au sein de la FPU en Pologne et à Monaco, avant d'occuper les fonctions de vice-président de l'organisation en France. Au fil des années, il s'est particulièrement investi auprès des Ambassadeurs de paix, de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), des responsables religieux ainsi que de nombreuses personnalités en France et dans plusieurs pays francophones, notamment en Afrique. Sa contribution a également porté sur les campagnes d'adhésion à la FPU, auxquelles il a pris part en faveur du développement de l'organisation dans l'espace francophone. En République du Congo, son engagement s'est notamment illustré par les initiatives visant à encourager les Congolais à rejoindre la Fédération pour la paix universelle. La plus récente concerne le sapelogue Ben Moukacha Monama Le Mbouela, qui a reçu le titre d'ambassadeur de la paix le 19 septembre 2026 en présence du Ministre conseiller de l'ambassade de la république du Congo en France, Armand Rémy Balloud-Tabawé.



Patrick Jouan Vice-président de la FPU/DR

Au siège parisien de la FPU, le samedi 5 septembre dernier, Patrick Jouan avait encore pris part à une rencontre-débat consacrée à la mission et à la responsabilité des Ambassadeurs et Ambassadrices de paix. En sa qualité de vice-président de la FPU France, il avait accueilli les participants, dont plusieurs nouveaux invités, avant de présenter l'intervenant principal, Jacques Marion, président de la FPU en France, en Europe et au Moyen-Orient. Au-delà de ses responsabilités, Patrick Jouan était apprécié pour sa simplicité, sa chaleur humaine et sa capacité à nouer des relations avec des personnes de tous horizons. Des qualités qui ont contribué à faire de lui un acteur engagé dans le dialogue entre les cultures et les religions. Sa disparition constitue une perte pour la Fédération pour la paix universelle et pour les personnes qui ont accompagné son action en faveur de la paix, particulièrement en Afrique francophone. Son engagement laisse le souvenir d'un homme qui aura consacré une grande partie de son existence au rapprochement des peuples et à la promotion d'un idéal de paix universelle.

Marie Alfred Ngoma

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAIC)

Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directrice de la publication : Bénédicte Pigasse de Capèle

Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama

Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,

Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya

Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé

Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou

Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAIC TV

Coordonnateur : Quentin Loubou

Responsable des programmes: Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.

Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.

Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo

Chef de service : Clotilde Ibara

Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi

Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndongidi

ADMINISTRATION - FINANCES

Directeur : Kiobi Chuldrón Abira

Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi

Chef de service RHC : Martial Mombongo

Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga

Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE

Responsable commercial : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Djongbot

Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima

Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse

Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala

Adjoint à la direction : Elvy Bombete

Coordonnateur : Rachyd Badila

Adjoint: Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Boris Ebaka

Médiatrice culturelle : Émilie Eyala

Assistant: Eustel Chrispain Stevy Oba

Caissière: Jessica Iloki

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi

Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAIC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepechesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64

Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Fondateur : Jean-Paul Pigasse

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE

Pierre Oba entreprend une série de rencontres avec les responsables politiques

Le ministre d'Etat, ministre à la Présidence chargé des Affaires politiques, Pierre Oba, a effectué le 13 octobre une visite de courtoisie au siège de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) où il a échangé avec les membres du bureau politique de ce parti de l'opposition dirigé par Pascal Tsaty-Mabiala.

Accompagné de quelques membres de son cabinet, Pierre Oba a présenté aux responsables de l'Upads les missions de son département ministériel et partagé sa vision consistant à consolider la démocratie dans le pays. Au total, huit missions dont la finalité est la prévention des conflits politiques et la sauvegarde du climat de paix et de cohésion nationale par le dialogue sont assignées à ce nouveau ministère. « Notre démarche est simple : c'est d'abord nous présenter et vous faire connaître un peu notre département. C'est une visite de courtoisie parce que nous avons le programme de rencontrer l'ensemble des partis politiques. Nous voulions le faire de manière groupée, mais avons pensé qu'il y a un certain nombre de partis que nous pouvons rencontrer séparément. Nous avons commencé avec le Parti congolais du travail (PCT), il y a quelques jours, et aujourd'hui nous sommes ici », a expli-



L'échange avec le bureau politique de l'UpadsDR

qué le ministre à la Présidence chargé des Affaires politiques, n'excluant pas la possibilité de poursuivre ces échanges avec d'autres partis politiques. En effet, cette démarche gouvernementale vise à renforcer les échanges entre les acteurs politiques et à favoriser un climat favorable à la stabilité du pays. Selon le ministre d'Etat Pierre Oba, cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de collaboration avec les partis et les différents groupements politiques. « Nous sommes, en fait, en

quête de collaboration, de partenariat parce que, pour mener le travail que nous aurons à faire, nous avons principalement les partis politiques comme partenaires. Donc, il nous faut organiser les bases de ce travail, de ce partenariat. C'est pourquoi nous avons pris notre bateau en pèlerin pour faire le tour des partis... », a conclu le ministre d'Etat, ministre à la Présidence, chargé des Affaires politiques. Le président du conseil national de l'Upads, Pascal Tsaty-Mabiala,

a salué cette initiative qui répond, d'après lui, à une vision que le parti défend depuis longtemps, notamment l'unité nationale et le vivre-ensemble. Ces principes qui font parfois l'objet des critiques dans certaines opinions, demeurent, a déclaré le chef de file de l'opposition, essentiels à la cohésion de la société congolaise. « Au-delà de tout, nous avons un pays à partager, à apaiser, nous avons une démocratie encore à construire, et ce n'est pas dans les discours enflammés, des posi-

tions extrêmes que nous allons le faire. Nous l'avons compris, peut-être avant beaucoup de nos camarades de l'opposition. C'est pour cela, quelque fois, on nous attribue des qualificatifs du genre ils mangent à la table du PCT, mais nous sommes sereins parce que nous avons choisi une voie qui mène vers la construction dans la paix, dans l'unité de ce pays, et nous en sommes fiers », a-t-il rappelé.

Pour lui, peu importe tout ce qu'on peut dire de l'Upads, il pense que l'ancien parti au pouvoir a choisi la voie qui lui paraît la plus idoine possible. « Ce que vous aurez à faire, ce que vous avez décliné en peu de mots, nous avons déjà commencé à le faire. Nous avons même élaboré un pacte républicain que nous sommes en train de vendre à tous les autres partis, comment vivre ensemble dans ce pays », a expliqué Pascal Tsaty-Mabiala.

Parfait Wilfried Douniama

PCT

Le comité des membres d'honneur se dote des documents fondamentaux

Réuni en assemblée générale inaugurale le 13 octobre au siège national à Mpila, le comité des membres d'honneur du Parti congolais du travail (PCT) a adopté son règlement intérieur, son programme d'activités du 4e trimestre 2026-2027 ainsi que son budget de la même période.

Le président du comité des membres d'honneur du PCT, Lamyr Nguelé, a rappelé que les travaux de cette assemblée générale se sont déroulés conformément à la voie tracée par le 6e congrès ordinaire du parti. Selon lui, les documents approuvés permettront non seulement d'accomplir la prestigieuse mission qui est dévolue aux membres de cette instance, mais également de participer pleinement à la vie du parti. « Nous ne pouvons réussir notre mission que par un engagement collectif. C'est pourquoi je vous invite à soutenir sans réserve les nobles idéaux du parti et à s'aligner derrière les orientations stratégiques émanant de la direction politique nationale. Le but est de prendre une part active aux batailles politiques qui pointent à l'horizon », a-t-il exhorté. Il a également invité le comité des membres d'honneur à promouvoir en son sein les valeurs de cohésion, de discipline et de travail afin de permettre au

PCT d'atteindre ses objectifs et de relever les défis actuels et futurs. Les membres du comité d'honneur entendent, a rappelé Lamyr Nguelé, aux côtés d'autres organes du Parti, contribuer efficacement à la réalisation de son programme. Le secrétaire permanent à l'organisation et à la mobilisation du PCT, Faustin Elenga, a, de son côté, indiqué que cette session marque le début effectif des activités du comité des membres d'honneur. La création du comité des membres d'honneur procède, a-t-il déclaré, de la volonté de faire de l'expérience et de la mémoire de ceux qui ont assuré de hautes responsabilités au sein du Parti et de l'Etat une ressource au service de l'organisation. « Le comité des membres d'honneur est donc appelé à mettre cette expérience au service de la réflexion sur les questions inhérentes à la vie du parti et de l'Etat. Il a notamment vocation à formuler des avis et des suggestions sur



Les participants observant une minute de silence en mémoire des quatre membres du comité décédésDR

les questions qui lui sont soumises et sur celles qui sont susceptibles d'intéresser la bonne marche des organes du parti et des institutions de l'Etat », a-t-il rappelé, précisant que cette instance ne devrait pas se substituer aux organes dirigeants du parti ou aux institutions de la République, car sa contribution doit résider dans la qualité de ses avis et la portée de ses suggestions. Il a aussi rappelé que cette session inaugurale intervenait à un moment où le PCT poursuit la mise en œuvre des orientations issues de son 6e congrès

ordinaire et l'adaptation de son fonctionnement aux exigences de la nouvelle étape de sa marche. Dans ce contexte, a-t-il souligné, l'expérience du comité des membres d'honneur peut constituer un apport précieux à la réflexion collective et à la recherche des réponses appropriées aux préoccupations qui se posent au parti. « L'expérience ne prend tout son sens que lorsqu'elle est mise au service du présent et de l'avenir. Il vous reviendra donc de contribuer à la transmission des engagements de notre parcours collectif aux

nouvelles générations de militants et de responsables du PCT. C'est dans cet esprit que la direction du parti attend de votre comité des réflexions responsables, des avis éclairés et des suggestions contributives, toujours inspirés par l'intérêt supérieur du parti et de la République », a insisté Faustin Elenga, espérant que l'expérience et la diversité des parcours réunis au sein du Comité des membres d'honneur saura être un cadre utile de réflexion, de conseil et de contribution à la bonne marche du parti.

Parfait Wilfried Douniama

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 14 OCTOBRE 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 14 octobre 2026 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Les affaires suivantes étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Un (1) projet de loi au titre du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Un (1) projet de loi et un (1) projet de décret au titre du ministère de l'Economie forestière ; Un (1) projet de décret au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social ; Deux (2) projets de décret au titre du ministère de la Santé et de la Population.

I/- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de Monsieur Jean Olessongo Ondaye, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation en mission, Monsieur Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de la Défense nationale, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi modifiant et complétant la loi n°23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en République du Congo, modifiée par la loi n°29-2017 du 7 août 2017.

A l'occasion de la célébration de la Journée de l'Afrique le 25 mai 2026, SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, avait annoncé la suppression de l'obligation de visa d'entrée en République du Congo pour les ressortissants des Etats africains à compter du 1er janvier 2027. Le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil vise donc à insérer cette exemption dans nos textes ;

Les membres du Conseil ont réitéré à cette occasion l'hommage dû au président Denis Sassou N'Guesso, homme d'Etat reconnu pour son panafricanisme.

Le texte en examen a également pour objet de prévenir les risques liés à l'immigration irrégulière, à la criminalité transfrontalière, à la traite des personnes, au trafic de migrants ainsi qu'aux autres formes de criminalité organisée et à la gestion des flux migratoires.

Il convient de noter que les ressortissants africains exemptés de l'obligation de visa sont tenus de présenter un formulaire valant autorisation électronique de voyage (ETA).

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant la loi n°23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en République du Congo, modifiée par la loi n°29-2017 du 7 août 2017. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de l'Economie forestière

Prenant la parole après y avoir été invitée par le président de la République, Madame Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière a soumis à l'examen du Conseil un (1) projet de loi et un (1) projet de décret.

Le projet de loi présenté porte création de l'agence de contrôle des produits forestiers à l'exportation et à l'importation. Instituée par la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier et organisée par un décret de 2002, le service de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SCPFE) a montré quelques faiblesses et doit être réformé, du fait de l'entrée en vigueur du nouveau code forestier.

Il s'agit de prendre notamment en compte : l'intégration des exigences découlant de l'Accord de partenariat volontaire (APV) relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux ; l'interdiction des exportations de bois sous forme de grumes ; l'incitation à l'exploitation forestière responsable et durable par l'application des normes d'exploitation forestière à impact réduit, etc.

C'est dans ce contexte, accentué par l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2024 relative au régime général des établissements publics à caractère administratif, qu'a été rendue nécessaire la création d'une

agence de contrôle des produits forestiers à l'exportation et à l'importation (ACPFEl) plus adaptée aux défis indiqués ici, en lieu et place du service antérieur.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'agence de contrôle des produits forestiers à l'exportation et à l'importation. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, la ministre Matondo a présenté aux membres du Conseil un projet de décret déterminant le contenu du cahier des charges générales des conventions et permis forestiers, leurs conditions d'attribution, de conclusion et les conditions d'exercice des activités forestières.

Le nouveau code forestier adopté en 2020 a institué des exigences à la charge des opérateurs, dans le cadre de la mise en œuvre des titres d'exploitation du domaine forestier de l'Etat, notamment l'obligation de la conclusion d'un cahier des charges général. Il s'agit pour les pouvoirs publics de consolider les fondements juridiques de la gouvernance forestière basés notamment sur la transparence et l'exigence environnementale.

Le décret encadre les modalités de négociation du cahier des charges général, les conditions d'attribution des conventions d'aménagement et de transformation, les conventions de valorisation des bois de plantation, ainsi que les conditions de délivrance des permis d'exploitation domestique, permis de coupe des bois de plantation et des permis spéciaux.

La procédure s'enclenche par appel d'offres lancé par arrêté du ministre en charge des forêts, acte publié au journal officiel ; le document précise les conditions de soumission et la description des caractéristiques des unités forestières d'aménagement ouvertes à l'exploitation, avec le volume moyen des arbres exploitables annuellement, etc. Les dossiers de candidatures, soumis dans un délai de 3 mois, sont examinés par une commission forestière présidée par le ministre en charge des forêts.

Le décret soumis à l'examen du Conseil consacre ainsi les principes de mise en concurrence, de publicité, d'objectivité de l'examen des dossiers, et d'analyse des capacités techniques, financières et environnementales des soumissionnaires.

Le cahier des charges consigne, outre l'obligation d'élaborer le plan d'aménagement et les engagements de l'Etat en matière d'appui institutionnel, les obligations du titulaire de la convention en matière de préservation des écosystèmes, des normes environnementales, de contribution au développement local. Il s'agit d'assurer le respect des principes de durabilité, de sécurité et de gestion des risques.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret déterminant le contenu du cahier des charges général des conventions et permis forestiers, leurs conditions d'attribution, de conclusion et les conditions d'exercice des activités forestières.

III/- Ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social

Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République, Monsieur Pierre Mabiala, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social, a soumis à la sagacité des membres du Conseil un projet de décret fixant la durée du temps de travail journalier et les horaires de travail dans les administrations publiques, les établissements publics à caractère administratif, les services publics des institutions constitutionnelles et des collectivités locales.

Il s'agit de réaménager les horaires de travail des administrations publiques concernées, conformément à l'article 121 de la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique. Il s'agit de rationaliser la prise en compte de l'organisation du temps de travail dans le cadre d'une gouvernance qui tienne mieux compte des contraintes liées notamment aux réalités socioéconomiques des agents civils de l'Etat.

L'objectif est de lutter contre les retards et l'absentéisme des agents civils de l'Etat, de favoriser le respect des obligations professionnelles et de renforcer la discipline dans les administrations, établissements et services publics concernés.

Ainsi, le décret fixe un temps de travail journalier de sept (7) heures, soit une durée hebdomadaire du temps de travail de trente-cinq (35) heures établie sur cinq (5) jours dans la semaine, soit du lundi au vendredi.

Les innovations introduites par le décret sont les suivantes :

Une journée de travail continue, pour les administrations publiques et établissements publics à caractère administratif, les services publics des institutions constitutionnelles et des collectivités locales fonctionneront désormais de huit (8) heures à quinze (15) heures, au lieu de sept (7) heures à quatorze (14) heures actuellement, avec une pause de trente (30) minutes, de douze (12) heures à douze heures trente (12h30). Une journée de travail en deux temps pour les administrations publiques et établissements publics à caractère administratif qui fonctionnent en deux temps, le matin de huit (8) heures à douze (12) heures et l'après-midi de treize heures trente (13h30) à seize heures trente (16h30) ; Une journée de travail par roulement ou par rotation, commençant à sept heures trente (7h30) dans certains secteurs d'activité, notamment l'éducation nationale.

Le projet a reçu l'avis favorable et préalable de conformité de la commission nationale consultative du travail dans sa session des 14 et 15 juillet 2026 ;

Enfin, le décret s'accompagne d'un tableau précisant les spécificités des horaires de travail en tenant compte de la nature du travail ou du caractère de l'activité du service public concerné.

Les responsables des administrations concernées seront donc invités à prendre connaissance de ce tableau et à le répercuter à leurs agents. Plus globalement, ces chefs hiérarchiques sont tenus de faire respecter ces horaires, par exemple en tenant des registres de présence en attendant la digitalisation.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant la durée du temps de travail journalier et les horaires de travail dans les administrations publiques, les établissements publics à caractère administratif, les services publics des institutions constitutionnelles et des collectivités locales.

IV/- Ministère de la Santé et de la Population

Invité par le président de la République à prendre la parole, le professeur Jean Rosaire Ibara, ministre de la Santé et de la Population, a soumis deux textes à l'examen du Conseil. Le premier est un projet de décret portant approbation des statuts du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.

Créé par la loi n°008/87 du 7 février 1987, le CHU de Brazzaville est le principal établissement de référence nationale dans le domaine des soins et services de santé, de l'enseignement médical et de la recherche biomédicale.

La loi n°45-2024 du 17 décembre 2024 portant régime général des établissements publics à caractère administratif et l'évolution du temps ont rendu son statut et ses textes obsolètes. Le décret en examen a pour objet de conformer les statuts du CHU de Brazzaville au cadre juridique actualisé et d'améliorer sa gouvernance.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.

Poursuivant son propos, le ministre Ibara a soumis au Conseil un projet de décret portant approbation des statuts du laboratoire national de santé publique. Créé par l'ordonnance n°9/69 du 28 mars 1969, le laboratoire national constitue un pilier essentiel du système national de santé. Il joue un rôle déterminant dans la surveillance épidémiologique, le contrôle de la qualité des produits alimentaires, pharmaceutiques et biologiques.

Son fonctionnement est entravé par un cadre juridique trop ancien, désormais inadapté aux exigences contemporaines de gouvernance, de transparence et d'efficacité. Le contexte sanitaire actuel est par ailleurs marqué par la multiplication des menaces épidémiques, la mondialisation des échanges et la nécessité d'un contrôle renforcé de la qualité des produits de consommation.

Enfin, l'adaptation de ses statuts aux exigences de la loi du 17 décembre 2024 sur le fonctionnement des établissements publics administratifs doit permettre au laboratoire national de santé publique d'exercer pleinement ses missions.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.

Enfin, le Conseil des ministres a été informé des graves inondations consécutives à de fortes pluies, qui affectent depuis quelques jours le département de la Likouala et notamment la sous-préfecture d'Epena. Les informations reçues du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire indiquent que :

16.739 personnes sont sinistrées et/ou déplacées, soit 2.738 ménages touchés ; Onze (11) villages de la sous-préfecture sur 22 sont inondés, soit : MOKENGUI, MABONGO-KOTO, BOKATOLA, MAKENGO, MATOKO, IBANGA, IYAKOU, ITANGA, MOHOUNDA, BOHA IMPONGUI et MBOUKOU.

Face à cette situation préoccupante sur le plan humanitaire et compte tenu du début de la saison des pluies et des risques sanitaires, le Conseil des ministres, sur instruction du président de la République, enjoint les départements ministériels concernés à agir sans délai.

Ainsi, le ministère de la Défense nationale a été instruit de mobiliser des hélicoptères de transport au profit des équipes des ministères en charge de l'action humanitaire et de la santé.

La riposte ainsi lancée est placée sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement et sera coordonnée par une Task force constituée des ministères compétents. Le gouvernement est ainsi tenu de rendre régulièrement compte au chef de l'Etat de l'évolution de la situation.

Le Conseil des ministres exprime sa désolation aux Congolaises et Congolais ainsi frappés par le sort et les assure d'une solidarité nationale pleine et entière.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 14 octobre 2026.

Pour le Conseil des ministres,

Le ministre de la Communication et des Médias,

porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-

HAUSSE DES PRIX DES DENRÉES

Le gouvernement à l'écoute des importateurs

La ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), Jacqueline Lydia Mikolo, a échangé, le 14 octobre à Brazzaville, avec les importateurs sur l'augmentation des prix de certaines denrées de première nécessité tout en réaffirmant la détermination du gouvernement à lutter contre la vie chère.

« Le ressenti est tel que les prix sur le marché ont augmenté. Des fluctuations sur certaines denrées de première nécessité qui commencent d'ailleurs à se raréfier sur le marché avec une tension sur les stocks disponibles. Tout cela interpelle les pouvoirs publics. Nous voulons donc écouter ». C'est par ce constat que la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlecaf a ouvert les échanges avec les importateurs venus de plusieurs localités du pays dans l'objectif de trouver des solutions concertées face à la hausse des prix des denrées.

Ils ont dit...

Dans un élan de dialogue constructif, les importateurs ont déroulé le chapelet des difficultés rencontrées qui expliquent la hausse des prix de certaines denrées sur le marché. Ils ont ainsi évoqué les problèmes d'électricité, la pénurie de carburant qui pénalisent notamment les importateurs des vivres frais et rendent difficile l'acheminement de certaines denrées de Pointe-Noire à Brazzaville. « Les



La ministre en charge du Commerce entourée des importateurs venus de plusieurs localités du pays DR

produits sont parfois disponibles à Pointe-Noire mais les acheminer à Brazzaville devient un calvaire. Ce qui peut expliquer leur rareté sur tel ou tel marché », ont souligné les importateurs.

Il y a par ailleurs, l'inflation importée causée par la hausse des prix dans les pays d'importation,

les difficultés d'approvisionnement au plan international par rapport au contexte actuel, les frets maritimes qui ont doublé, la multiplicité des taxes. La liste des raisons énumérées par les importateurs n'est pas ici exhaustive. « Nous sollicitons un accompagnement du gouvernement pour atténuer les aug-

mentations des prix », ont-ils souhaité.

Reconnaissant le poids de la responsabilité des importateurs à approvisionner le marché national, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo les a exhortés, en matière d'importation, à explorer également les marchés africains. « Nous constatons que

les importateurs ne profitent pas des accords que le Congo a signés non seulement avec des pays africains mais aussi avec d'autres où il y a zéro taxe, zéro frais de douane à l'importation », a-t-elle fait savoir répondant au problème de l'inflation importée.

Des contrôles

Au-delà des solutions concertées à prendre pour équilibrer l'équation des prix sur le marché, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlecaf a annoncé le renforcement des contrôles sur le terrain. « Pendant que certains font des efforts pour que les prix soient maintenus, d'autres font de la spéculation et de la rétention des stocks. Ce qui entraîne une concurrence déloyale. Nous devons nous assurer que tout le monde respecte les prix. Que les efforts du gouvernement en matière de réduction de certains contrôles et taxes à travers le maintien des prix de certaines denrées de première nécessité ne soient pas vains », a-t-elle souligné.

Rominique Makaya

IMPRIMERIE NATIONALE

Une relance effective saluée

Le ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, a visité le 13 octobre à Brazzaville l'Imprimerie nationale du Congo (INC), douze mois après la mise en place du nouveau management de cette institution.

Accueilli par les responsables de cette structure, le ministre a constaté sur place l'évolution des activités de cette entreprise publique. S'exprimant à l'issue de la visite, Thierry Lézin Mougalla a montré sa satisfaction quant à la relance effective des activités de l'imprimerie. « Ce qui sera répercuté aux plus hautes autorités de l'État, c'est une véritable relance de l'activité de l'Imprimerie nationale du Congo », a-t-il déclaré.

Le ministre a salué l'implication et la motivation du personnel, contrastant avec le climat d'abattement observé lors de sa dernière visite. Il a également souligné l'acquisition de matériels modernes et perfectionnés, permettant à l'INC de retrouver sa capacité de production d'antan, notamment dans l'impression de documents à haute valeur administrative et stratégique,

ainsi que des documents de souveraineté, entre autres, ceux du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation avec l'impression des actes de naissance, de mariage et de décès. Pour le ministre, ce choix témoigne de la confiance accordée à l'INC et du sérieux de son travail. « L'INC produit ces documents de manière sérieuse avec la qualité nécessaire recherchée », a-t-il affirmé.

Le porte-parole du gouvernement a également évoqué les prémices de la capacité de l'INC à produire des documents sécurisés, notamment holographiques, pour lutter contre la fraude et les faux documents. Il a annoncé que le ministère de la Communication et des Médias rendra compte de cet aspect moderniste et que la présentation au Conseil des ministres d'un projet de décret visant à



Le ministre en possession d'un document imprimé Adiac

rendre obligatoire la production des documents administratifs par l'INC est espérée dans les prochaines semaines.

Interrogé sur l'impact de ces nouveaux équipements, le directeur commercial et marketing de l'INC, Paul Samba, a sou-

ligné que l'imprimerie nationale était auparavant qualifiée de « coquille vide », mais avec le nouveau management du directeur général, des équipements modernes et de grande taille ont été acquis. Il s'agit, à cet effet, de 4 machines offertes par le

gouvernement qui ont permis d'augmenter considérablement la capacité de production de l'imprimerie. « En termes de volumétrie, nous pouvons produire de très grandes quantités », a-t-il expliqué, donnant l'exemple d'une machine avec une capacité de 5 000 impressions par heure.

Rappelons que la vocation première de l'INC est celle d'imprimer et éditer les documents officiels de l'État, en dehors de l'imprimerie marchande. « L'élément capital, c'est la sécurisation des documents. Les données d'un État ne peuvent pas être imprimées à l'étranger », a insisté le directeur commercial et marketing de l'INC. Il a souligné que l'institution atteint désormais cet objectif en produisant des documents sécurisés, uniformisés et protégés.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

PARLEMENT DE LA CEMAC

Restaurer l'orthodoxie financière

Le président du Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), Fernand Sabaye, a procédé le 13 octobre, par visioconférence, au lancement des travaux de la deuxième session ordinaire budgétaire de l'année 2026, avec un accent particulier sur la restauration de l'orthodoxie financière.

La deuxième session du Parlement de la Cémac se tient, a rappelé le président de cette institution, dans un contexte marqué par la « décision courageuse » du Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC), de reporter le vote du budget communautaire. Pendant leurs travaux, les députés communautaires vont accompagner les réformes de gouvernance et de veiller à ce que la future session extraordinaire du Conseil des ministres puisse doter l'institution d'un budget assaini, viable et capable de financer efficacement et durablement les projets intégrateurs.

Prenant acte de cette décision de haute portée politique, Fernand Sabaye a indiqué que, voter à l'aveugle un budget de pure forme, aurait été une faillite morale. Car, le mécanisme de la Taxe communautaire d'intégration (TCI) souffre d'un déficit chronique de reversement et que les arriérés des États menacent le fonctionnement et l'existence même de la communauté. « Ce report, nous le pensons, n'est pas un aveu de faiblesse, mais un sursaut de vérité institutionnelle qui nous rappelle que la sincérité budgétaire et la régularité



Un député parlementaire à l'ouverture de la session/DR

du reversement national sont des conditions sine qua non de notre survie financière et de la crédibilité de notre communauté. Le choix stratégique du 2 octobre 2026 nous impose désormais d'utiliser ce délai comme tremplin pour obtenir des engagements lucides, chiffrés et contraignants de la part de nos États membres », a-t-il martelé. Selon lui, la mobilisation des res-

sources propres n'est plus une simple option technique, mais un impératif existentiel de la communauté. C'est ainsi que le Parlement de la Cémac a pris sans réserve la dynamique de rupture amorcée, à travers la création d'un comité d'audit du Conseil destiné à restaurer l'orthodoxie financière et la transparence. « Les parlementaires, en refusant la facilité des budgets de façade, le Conseil des

ministres de l'UEAC nous offre une opportunité précieuse, celle de rebâtir notre modèle financier sur le socle de la vérité, de la responsabilité pour une solidarité communautaire enfin concrétisée. L'épreuve budgétaire que nous traversons porte en elle les germes d'une Cémac plus forte, plus transparente et résolument autonome », a poursuivi le président du Parlement communautaire.

Fernand Sabaye a, par ailleurs, rappelé qu'au-delà de l'urgence financière qui accapare la conscience collective, la deuxième session doit impérativement acter l'appropriation et l'alignement des instruments de la sous-région sur le nouveau plan stratégique communautaire baptisé « Pacte 2030 ». Ce cadre prospectif dessine, a-t-il dit, le nouveau visage d'une intégration sous régionale modernisée. « Dans cette optique, l'action consultative de notre Parlement va s'intensifier pour encadrer le déploiement imminent de la budgétisation par programme et s'assurer que chaque grand projet prioritaire réponde aux exigences réelles de performance. L'heure n'est plus à la reconduction stérile des anciens

schémas d'action publique. La communauté doit utiliser ce nouveau mécanisme pour moderniser la gouvernance des agences d'exécution et préparer la communauté à faire face aux mutations économiques globales qui se dressent devant elle », a souligné le président de cette institution.

Il a également évoqué la nécessité de briser les barrières invisibles qui freinent encore les initiatives populaires, telles que la libre circulation des personnes et des biens. Pour lui, le chantier du corridor fret reliant le Congo au Tchad en passant par le Centrafrique, ainsi que la réhabilitation de l'axe routier Douala-Bangui au Cameroun, prouvent que les infrastructures d'interconnexion restent le véritable moteur du commerce intra-zone. « Le Parlement communautaire veillera de manière pointilleuse à ce que la construction de ces corridors de transport et d'énergie soit accélérée, car c'est uniquement par la réalisation concrète, visible et palpable que nous parviendrons à légitimer l'idéal communautaire auprès des peuples de notre communauté », a conclu Fernand Sabaye.

Parfait Wilfried Douniama

BDEAC

Près de 130 milliards FCFA mobilisés pour les projets intégrateurs

La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a levé 222 millions de dollars américains (près de 130 milliards de francs CFA) sur les marchés internationaux de capitaux, à l'occasion de sa première émission obligataire internationale réalisée le 13 octobre. Cette opération, qui marque une nouvelle étape dans la diversification de ses sources de financement, vise à renforcer sa capacité d'intervention en faveur du développement économique et de l'intégration régionale dans les six pays de la sous-région.

L'émission obligataire constitue une avancée importante dans la mise en œuvre de son Plan stratégique 2023-2027, dénommé « Azobe ». À travers cette opération, la BDEAC entend accroître ses capacités financières afin d'accompagner plus efficacement les projets structurants dans les six États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Les ressources mobilisées doivent notamment contribuer à accélérer les décaissements en faveur des infrastructures, de l'agriculture, de l'agro-industrie et du développement industriel, tout en soutenant l'intégration économique régionale.

Pour le président de la BDEAC, Dieudonné Evou Mekou, cette première émission obligataire internationale ouvre de nouvelles perspectives pour l'institution. Il estime que l'opération témoigne de la confiance croissante des in-

vestisseurs internationaux dans les fondamentaux financiers de la Banque, ainsi que de leur soutien à sa transformation et à sa modernisation. Elle confirme également, selon lui, le rôle grandissant de la BDEAC au sein de la communauté internationale des banques multilatérales de développement.

L'opération a bénéficié de la participation de l'Africa Finance Corporation, en qualité d'investisseur d'ancrage stratégique, aux côtés d'autres investisseurs de premier plan. Cet engagement traduit le soutien de cette institution à la mission de la BDEAC en faveur du développement de l'Afrique centrale. Selon la Banque, les fonds mobilisés représentent une augmentation de près de 15 % de son total de bilan. Ils devraient ainsi lui permettre de renforcer ses interventions financières.

L'émission a été réalisée avec un



taux de coupon en euros de 7,88 % par an, après la mise en place simultanée d'une couverture du risque de change entre l'euro et le dollar américain. L'échéance de l'emprunt est fixée à octobre 2029. Au-delà des ressources financières obtenues, la BDEAC entend consolider ses relations

avec les investisseurs internationaux. À cet effet, elle s'est engagée à organiser des conférences semestrielles avec ces derniers et à publier, à la même fréquence, des présentations détaillant notamment le soutien de ses actionnaires, les performances de son portefeuille de

prêts, ses financements et sa situation de liquidité. Ces mesures visent à renforcer la transparence financière et à établir une relation de confiance durable avec ses partenaires.

Cette première émission obligataire intervient après l'attribution à la BDEAC d'une notation internationale « Ba3 » par l'agence Moody's, en novembre 2025, assortie d'une perspective stable. Cette notation a été maintenue à l'issue de la revue annuelle de septembre 2026. Pour la Banque, cette opération constitue une première étape dans la construction d'un accès régulier et durable aux marchés internationaux de capitaux. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification des ressources, de poursuite des réformes et de consolidation des indicateurs financiers et opérationnels.

Fiacre Kombo



AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les Actionnaires de la société ECOBANK CONGO SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **vendredi 16 octobre 2026 à 16 heures**. La réunion se tiendra dans la Salle du Conseil d'Administration, au 7^e étage du Siège Social, sis au croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUÉ et Amilcar CABRAL, Quartier la Plaine, Centre-Ville, Arrondissement III Poto-Poto, Brazzaville.

L'Assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'augmentation du capital social de la Banque ;
2. Revalorisation de la valeur nominale de l'action ;
3. Nouvelle répartition du capital social ;
4. Mise à jour des statuts (articles relatifs aux apports et au capital social) ;
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire peut assister personnellement à l'Assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir écrit, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.

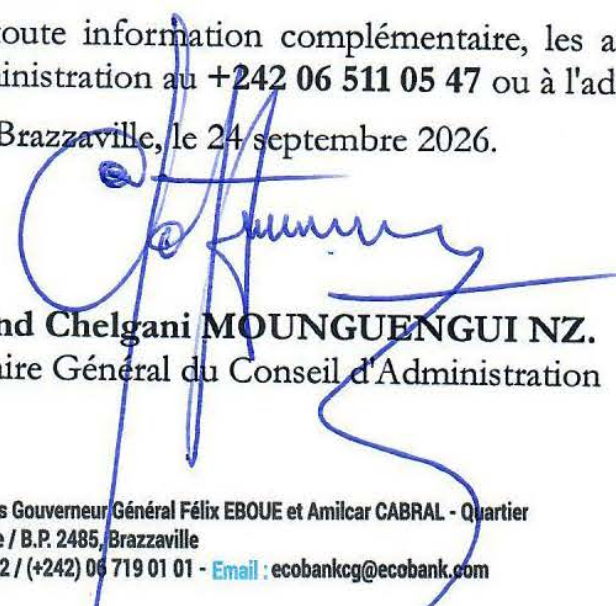
Les pouvoirs doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil d'Administration au plus tard le **09 octobre 2026**, afin de faciliter l'organisation de la séance. Un modèle de pouvoir est disponible sur simple demande.

Toutefois, chaque participant devra présenter une pièce d'identité en cours de validité et, le cas échéant, son pouvoir.

En ce qui concerne la documentation relative à cette Assemblée Générale Extraordinaire, elle est tenue à la disposition des actionnaires à compter de la date du présent avis. Elle peut être consultée au Secrétariat Général du Conseil d'Administration, sis au 2^e étage du Siège Social de la Banque à Brazzaville, les jours ouvrables de **7H30 à 17H15**.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent contacter le Secrétariat du Conseil d'Administration au **+242 06 511 05 47** ou à l'adresse : hmounguengui@ecobank.com

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2026.


Herland Chelgani MOUNGUENGUI NZ.
Secrétaire Général du Conseil d'Administration

Ecobank Congo
Croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUÉ et Amilcar CABRAL - Quartier
de la plaine, Centre-Ville / B.P. 2485, Brazzaville
Tél.: (+242) 05 200 62 62 / (+242) 06 719 01 01 - Email : ecobankcg@ecobank.com
www.ecobank.com

ILOGS – 27 ANS D'ENGAGEMENT ET DE PERFORMANCES

10 OCTOBRE 1999 – 10 OCTOBRE 2026

Depuis 27 ans, ILOGS accompagne le développement de l'industrie Oil & Gas en République du Congo, en mettant son expertise logistique, son professionnalisme et son engagement au service de ses partenaires.

Ces 27 années témoignent d'un parcours construit autour de valeurs essentielles : la sécurité, la qualité, la confiance et l'excellence opérationnelle. C'est ainsi que ILOGS a été le partenaire des opérations heavy lift des grands projets tels que MOHO NORD opéré par Total Energies ou Congo LNG opéré par ENI.

ILOGS est aussi le partenaire de nombreux autres opérateurs dans leurs activités courantes, à l'instar de PERENCO.

Conforté par la confiance de l'industrie Oil & Gas, et le soutien de ses partenaires, ILOGS s'engage désormais dans l'approfondissement de la démarche d'intégration de ses Systèmes de Management Qualité, Santé-Sécurité et Environnement.

Ensemble, poursuivons notre engagement vers l'avenir.

ILOGS, votre partenaire de référence.



27 ANS

10 octobre 1999,
Signature de l'ordonnance no 5-99
portant création et organisation
du Centre de Services Pétroliers par Son Excellence
Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO,
Président de la République du Congo.

ILOGS

 QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	 TERMINAL PORTUAIRE	 BASE LOGISTIQUE DE RÉFÉRENCE	 SERVICES PÉTROLIERS	 CAPITAL HUMAIN ENGAGÉ
--	--	--	---	---

 Pointe-Noire
République du Congo

 www.csp-ilog.com

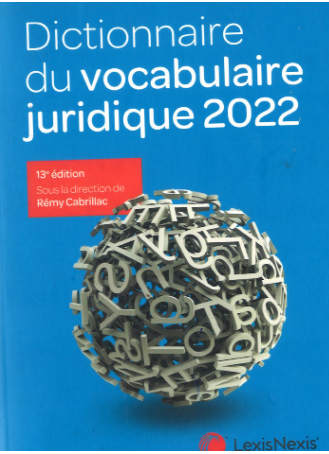
Suivez-nous   



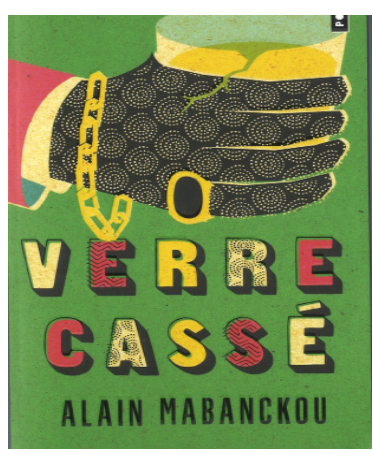


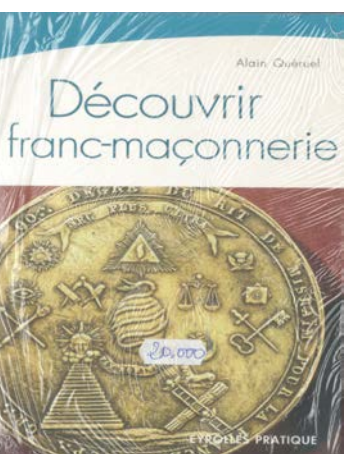
NOUVEL ARRIVAGE DES LIVRES EN VENTE À LA LIBRAIRIE «LES MANGUIERS»



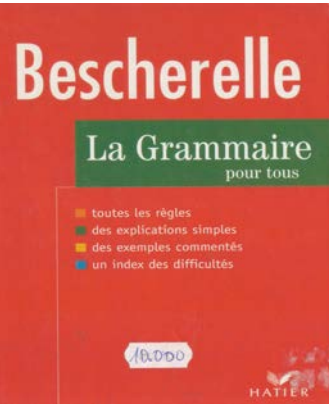




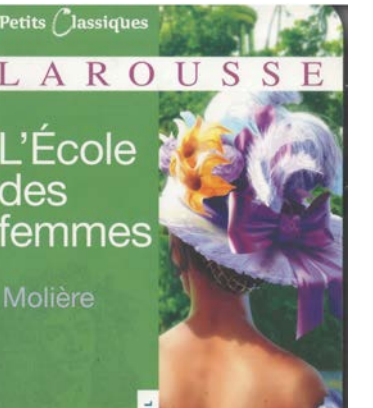




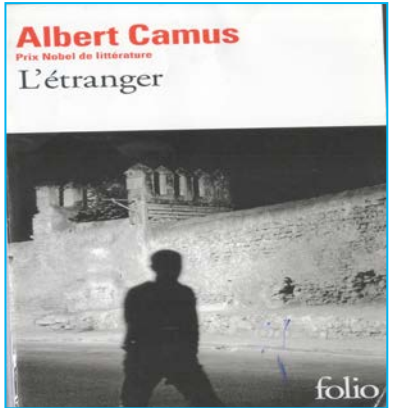




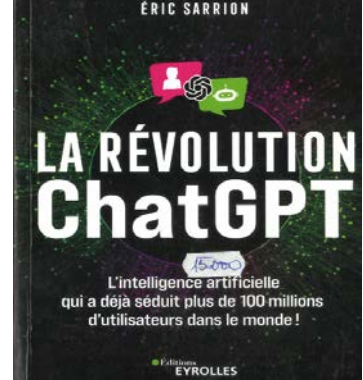


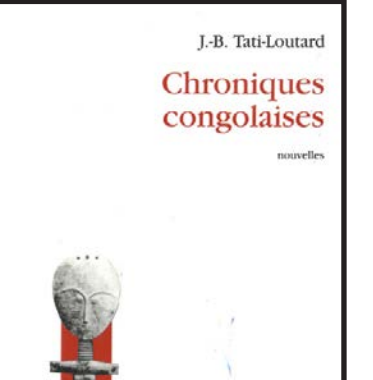


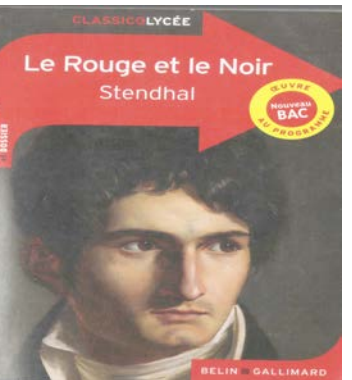


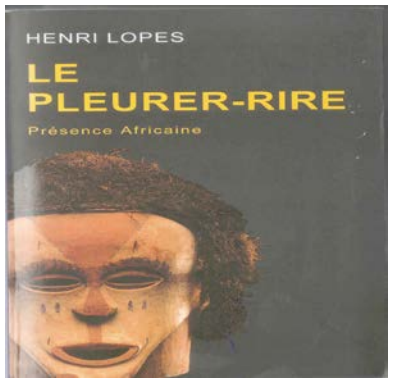




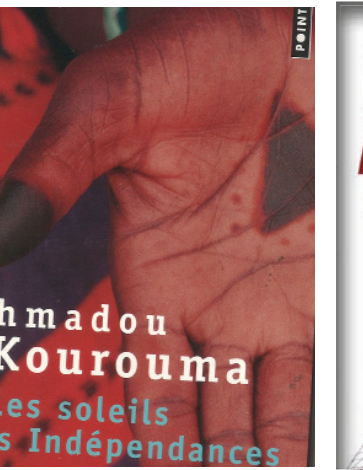






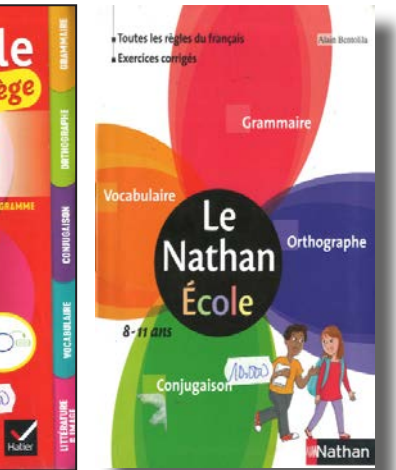












UN ESPACE DE VENTE UNE SÉLECTION UNIQUE DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE

AFRICAINNE, FRANÇAISE ET ITALIENNE

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, et plus encore...

UN ESPACE CULTUREL POUR VOS MANIFESTATIONS

- ✓ Présentation des ouvrages
- ✓ Conférences-débats
- ✓ Dédicaces
- ✓ Émissions Télévisées
- ✓ Ateliers de lecture et d'écriture

 **LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**



**HORAIRES
D'OUVERTURE**

Du lundi au
vendredi **9H-17H**

Samedi **9H-13H**

FRANCE-TCHAD

L'accord de défense rétabli

En visite à Paris le 13 octobre, le président tchadien, Mahamat Idriss Déby Itno, s'est entretenu avec son homologue français, Emmanuel Macron, à l'Élysée. Cette rencontre a abouti à la signature d'une déclaration d'intention visant à structurer la coopération militaire entre les deux pays sur de nouvelles bases, près de deux ans après la dénonciation de leur accord de défense par N'Djamena.

Le tête-à-tête entre le président français, Emmanuel Macron, le chef de l'État tchadien, Mahamat Idriss Déby Itno, a porté sur le renouvellement du partenariat entre les deux pays. À l'issue de cette rencontre, les ministres de la Défense des deux pays ont signé une déclaration d'intention destinée à encadrer leur future coopération. Le nouvel accord de défense repose sur la formation, l'expertise, l'industrie de défense et les technologies. Il prévoit également de contribuer au renforcement des capacités des forces armées tchadiennes, en particulier dans les secteurs innovants. Cette initiative marque une évolution dans les relations entre Paris et N'Djamena, fortement détériorées en novembre 2024. À cette période, les autorités tchadiennes avaient dénoncé l'accord de défense qui liait les deux pays,



entraînant le retrait des forces françaises et mettant fin à plusieurs décennies de présence militaire française au Tchad. Depuis quelques mois, les deux capitales ont progressivement engagé un rapprochement diplomatique. Une première rencontre entre Emmanuel Macron et Mahamat Idriss Déby Itno s'était tenue à l'Élysée en janvier 2026, avant un nouvel échange lors du sommet Afrique-France organisé à Nairobi, au Kenya, en mai de la même année. La déclaration d'intention signée le 13 octobre vient ainsi formaliser la volonté des deux États de reprendre leur coopération militaire dans un cadre renouvelé. Elle intervient alors que, depuis la dénonciation de l'accord de défense de 2024, les relations militaires entre les deux pays ne disposaient plus du même cadre juridique.

Fiacre Kombo

ATELIER 5 ESPACE BEAUTÉ

Parce que vous méritez notre expertise

FORFAITS DÉCOUVERTE

Offre exclusive · Réservée aux nouvelles clientes · 1 utilisation par cliente

DÉCOUVERTE

«MON PREMIER ÉCLAT»

Hammam – 1 heure
Soin visage flash éclat – 1 heure
Pose vernis normal

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

DÉCOUVERTE

«BEAUTÉ INITIATION»

Shampooing traitant + Brushing
Massage relaxant – 1 heure
Épilation sourcils

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

NOS FORFAITS BIEN-ÊTRE

Consultez votre conseillère pour composer votre séjour idéal

Éclat Total	99 000 FCFA
Pause Bien-Être	59 000 FCFA
Beauté du Quotidien	55 000 FCFA
Reine d'un Jour	95 000 FCFA
Harmonie Couple	100 000 FCFA
Corps Sublimé	60 000 FCFA
Épilation Complète	45 000 FCFA
Abonnement Mensuel	49 000 FCFA/mois

Hammam · Gommage en grain · Massage relaxant · Soin visage unifiant · Manucure + Pédicure · Pose vernis permanent
Journée complète – économie de 36 000 FCFA
Hammam (1h) · Massage relaxant (1h) · Soin visage flash éclat (1h) · Pose vernis normal
Demi-journée – économie de 21 000 FCFA
Soins complets cheveux · Brushing · Manucure (45 min) · Pédicure (1h) · Épilation sourcils + lèvre
3 heures environ – économie de 20 000 FCFA
Soins cheveux · Tissage avec frontale · Soin visage unifiant · Maquillage de cérémonie · Manucure + Pédicure · Épilation sourcils
Événements & cérémonies – économie de 35 000 FCFA
Hammam (1h) · Massage relaxant · Manucure + Pédicure · Soin visage unifiant – pour 2 personnes
Forfait existant Atelier 5
Hammam (1h) · Gommage en grain (45 min) · Soins drainants jambes (45 min) · Massage de pieds (30 min)
Détox corps – économie de 20 000 FCFA
Aisselles · Jambes complètes · Bikini intégral · Sourcils · Lèvre supérieure
Toutes zones en 1 séance – économie de 15 000 FCFA
Shampooing + Brushing · Manucure · Pose vernis permanent · Soin visage (au choix) – engagement 3 mois
Valeur mensuelle 70 000 FCFA – économie de 21 000 FCFA/mois

CONDITIONS & INFORMATIONS

- Les forfaits Découverte sont réservés aux nouvelles clientes, non cumulables, sur rendez-vous uniquement.
- Un bon de réduction de -20% est offert sur l'achat de produits à l'issue de tout forfait Découverte.
- Les forfaits sont disponibles sur rendez-vous. Annulation gratuite jusqu'à 24h avant la séance.
- L'Abonnement Mensuel est soumis à un engagement minimum de 3 mois.
- Tous les prix sont exprimés en FCFA et incluent les prestations mentionnées.

ATELIER 5 – SALON DE BEAUTÉ

Av. Amilcar Cabral, 1^{er} étage, Tours Jumelles · Face Radisson Blu Hôtel · Centre-ville, Brazzaville
Tél : 06 989 89 93 / 05 070 49 49 • Email : 242atelier5@gmail.com
@atelier5_242 | @atelier5 | @instituteatelier5

NOUVEL ARRIVAGE DES LIVRES EN VENTE À LA LIBRAIRIE «LES MANGUIERS»

UN ESPACE DE VENTE UNE SÉLECTION UNIQUE DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE

AFRICAINNE, FRANÇAISE ET ITALIENNE

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, et plus encore...

UN ESPACE CULTUREL POUR VOS MANIFESTATIONS

- ✓ Présentation des ouvrages
- ✓ Conférences-débats
- ✓ Dédicaces
- ✓ Émissions Télévisées
- ✓ Ateliers de lecture et d'écriture

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au
vendredi **9H-17H**

Samedi **9H-13H**

PARTENARIAT

La Rentrée littéraire du Congo et le Salon international du livre d'Abidjan désormais liés

Le partenariat entre les deux structures culturelles, à savoir, la Rentrée littéraire du Congo (Relico) et le Salon international du livre d'Abidjan (Sila) a été signé par Florent Sogni Zaou, président de la Relico et Angès Félix N'Dakpri, commissaire général du Sila, le 12 octobre à la maison d'éditions ASD à Brazzaville. Cette cérémonie a été précédée par la remise du Prix Jean Malonga, à Angès Félix N'Dakpri, en présence du directeur général du Livre et de la lecture publique, le Pr Bellarmin Etienne Iloki, représentant le ministre de la Culture, des Arts, du Patrimoine national et de l'Industrie touristique, Jean Claude Gakosso.

La Relico et le Sila ont décidé de conjuguer leurs efforts afin de faire rayonner la richesse littéraire de leurs pays respectifs. Par ce partenariat, les deux structures entendent développer les échanges dans le domaine des lettres, encourager la création littéraire et offrir aux acteurs africains davantage d'occasions de se faire connaître.

Le partenariat signé entre la Relico et le Sila veut atteindre plusieurs objectifs. D'abord la promotion de la littérature africaine. Il s'agit par cet objectif, de mettre en valeur les œuvres des auteurs congolais et ivoiriens au moyen d'événements organisés en commun, de lectures publiques et de conférences. Ensuite, le renforcement des capacités. Il est ici question d'organiser des ateliers et des séminaires qui seront proposés aux écrivains débutants ainsi qu'aux professionnels du livre. L'objectif étant de leur permettre d'échanger des compétences et des connaissances dans les domaines de l'édition, de l'écriture et de la promotion littéraire. Enfin, les échanges culturels. À travers cet objectif, le partenariat veut créer des occasions pour les auteurs et les éditeurs des deux pays de se rencontrer, de partager leur expérience et de travailler ensemble sur des projets littéraires communs.

Bien auparavant, le commissaire général du Sila, Angès Félix N'Dakpri, a reçu le Prix Jean Malonga, qui lui a été at-



Angès Félix N'Dakpri recevant le prix Jean Malonga des mains du Pr Bellarmin Etienne Iloki / Adiac

tribué lors de la neuvième édition de la Relico tenue du 24 au 26 septembre à la librairie Les Manguiers des Dépêches de Brazzaville. Absent lors de la remise de ces prix, c'est finalement le 12 octobre que ce prix lui a été remis en présentiel, au cours d'une cérémonie patronnée par le directeur général du Livre et de la lecture publique, le Pr Bellarmin Etienne Iloki, représentant le ministre de la Culture, des Arts, du Patrimoine national et de l'Industrie touristique, Jean Claude Gakosso.

Immortaliser l'œuvre et la mémoire de Jean Malonga à travers le prix éponyme

Après avoir reçu le prix Jean Malonga des mains du directeur général du Livre et de la lecture publique, le commissaire général du Sila, Angès Félix N'Dakpri, a exprimé ses sentiments de joie qui appellent aussi à la reconnaissance et à la gratitude à l'endroit des personnalités illustres qui ont bien voulu permettre sa présence pour recevoir une si haute distinction. « Je pense tout de suite au chef de l'État congo-

lais, Denis Sassou N'Guesso, à qui j'adresse toute ma gratitude et ma reconnaissance. À travers lui également le ministre de la Culture, Jean Claude Gakosso, qui est représenté ici par le directeur général du Livre et de la lecture publique, et l'ensemble des partenaires qui ont bien voulu donné corps à ce prix, notamment la Relico qui est bien le porteur, le promoteur de ce prix. Je suis bien heureux de recevoir ce prix qui porte bien le nom d'un auteur illustre, Jean Malonga,

qui est le père de la littérature congolaise. Immortaliser son œuvre et sa mémoire à travers ce prix que je reçois aujourd'hui est un honneur pour moi. Bien au delà de moi, c'est un honneur pour la Côte d'Ivoire que je représente ici de savoir que ce que nous faisons au servir et au profit de la culture africaine est reconnu par nos pères», s'est réjoui, Angès Félix N'Dakpri.

L'heureux récipiendaire qui est également député de la nation ivoirienne, a profité de l'occasion pour saluer les bonnes relations diplomatiques et culturelles qui ont toujours existé entre la Côte d'Ivoire et le Congo. « Que ce prix que nous venons de recevoir ce jour vienne encore renforcer cette cohésion, cette fraternité, cette solidarité africaine qui nous lie et puis ce pont culturelle que nous dressons à partir de ce prix, entre la Relico et le Salon international du livre d'Abidjan. Que Dieu bénisse nos deux peuples», a-t-il déclaré.

Notons que les responsables de la Relico accompagnés du représentant du ministre de la Culture, des Arts, du Patrimoine national et de l'Industrie touristique, ont fait visiter au récipiendaire qui porte également la casquette d'ancien journaliste ivoirien, les locaux du quotidien Les Dépêches de Brazzaville ainsi que sa librairie Les Manguiers, qui abrite les éditions de la Relico.

Bruno Zéphirin Okokana

« Que ce prix que nous venons de recevoir ce jour vienne encore renforcer cette cohésion, cette fraternité, cette solidarité africaine qui nous lie et puis ce pont culturelle que nous dressons à partir de ce prix, entre la Relico et le Salon international du livre d'Abidjan. Que Dieu bénisse nos deux peuples»

EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO/UNIVERSITE PROTESTANTE DE BRAZZAVILLE /RECTORAT (République du Congo)

BP: 3217
Baongo/Brazzaville
12 Avenue de l'OMS

(00242)061936742
(00242) 055212976
(00242)055457280 / 068222128

Banques: BCIN°24000701220/72
MUCODEC N°9948/BMAK
Email: upb@uniprobrazza.org

ANNONCE

Pour vous qui aspirez à une formation de qualité pour une meilleure insertion professionnelle et à devenir des cadres polyvalents, l'Université Protestante Brazzaville met à la disposition du public, des programmes de formation académique, professionnelle et qualifiante diversifiée répondant aux besoins du marché de l'emploi et de la société. L'Université est ouverte aux nationaux tout comme aux étrangers. Elle jouit d'un partenariat au niveau local et international avec des organismes et avec d'autres universités de grand renom. Pour cette année universitaire 2026-2027, vous avez la chance de vous inscrire dans les établissements et dans les domaines de formation ci-après : Faculté de Théologie, Institut d'Agronomie, Institut Polytechnique, Ecole Supérieure de

Management et de Gestion, Ecole Supérieure de Technologie et du Numérique, Centre Féminin de Formation Professionnelle et Qualifiante. Pour la Théologie, des formations en ligne et à la carte (au choix) sont possibles. A l'exception de la Théologie, la période des inscriptions dans d'autres Etablissements, est fixée d'octobre à décembre 2026. Le début des cours dans ces Etablissements est prévu en Janvier 2027. Les dix (10) premiers inscrits bénéficieront d'une réduction. Contactez-nous aux numéros ci-dessus.

Fait à Brazzaville, le 14 octobre 2026
Le Recteur de l'UPB,

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Objet de la consultation

Le ministère de la Santé et de la Population, à travers la Direction des Soins de Santé Primaires (DSSP), avec l'appui de CRS, recrute un consultant national chargé d'assurer l'assistance technique pour l'élaboration du référentiel national de mise en œuvre des interventions à base communautaire en santé en République du Congo pour une période maximale de 30 jours ouvrables répartis sur deux mois. Il/Elle sera basé à Brazzaville avec d'éventuels déplacements dans les départements retenus pour les consultations.

Contexte

Dans le cadre du renforcement du système de santé communautaire et de l'harmonisation des interventions à base communautaire en santé, la DSSP a engagé un processus participatif visant l'élaboration d'un référentiel national qui servira de cadre de référence unique à l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la santé communautaire.

Profil recherché

Le consultant devra justifier :

- D'un diplôme universitaire de niveau Bac+3 (minimum) en santé publique, médecine, épidémiologie, sciences sociales, gestion des programmes de santé ou domaine connexe ;
- D'au moins 6 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la santé ;
- D'une expérience avérée en santé communautaire ;
- D'une expérience dans l'élaboration de poli-

tiques, normes, stratégies ou référentiels nationaux ;

- D'une bonne connaissance du système de santé congolais ;
- D'une expérience de collaboration avec les institutions publiques, ONG et partenaires techniques et financiers ;
- D'excellentes capacités rédactionnelles et de facilitation.

Dossier de candidature

Les candidats devront soumettre :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé ;
- Les copies des diplômes ;
- Les références professionnelles pertinentes ;
- Une offre technique décrivant la méthodologie proposée ;
- Une offre financière.

Les candidats intéressés peuvent demander les Termes de Référence à l'adresse cg_procurement@crs.org. Les dossiers de candidature doivent être envoyés uniquement à l'adresse cg_procurement@crs.org. La date de clôture initialement fixée au vendredi 9 octobre 2026 à 17h00 est prolongée au 21 Octobre 2026 à 17h00

Fait à Brazzaville, le 13 Octobre 2026
Directeur Général des soins et services de santé
Professeur Henri Germain MONABEKA

DOMAINE 10 HECTARES À VENDRE



ACCÈS :
par Odziba/100 km
ou par Massa



Superficie :
100 000 m²



**Un domaine intéressant
avec la rivière !**

Offre à ne pas rater !



De grands Eucalyptus forment une ligne naturelle allant du container jusqu'à la rivière.

Prix: ~~35 000 000~~ FCFA

Négociable



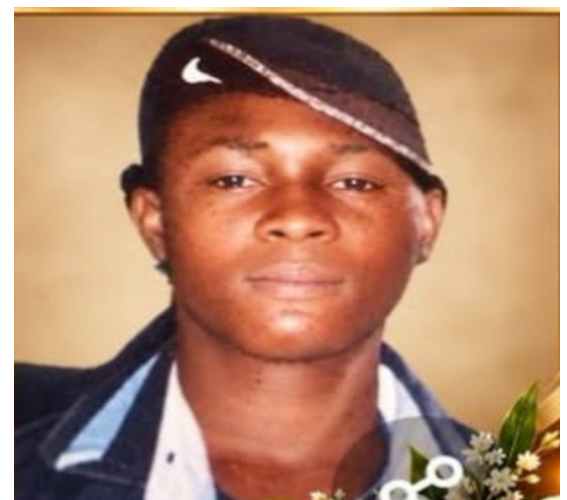
Contacts du propriétaire : **06 668 90 11**
Tél / WhatsApp **04 475 88 41**

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Adoua Ndinga Francis Thedy.

Je désire être appelé désormais Adoua Bongoutous Kless Francis. Un délai de trois (3) mois est accordé à tous ceux qui sont contre cette initiative pour faire opposition.

REMERCIEMENTS



Véronique Nkoussou, Charles Bouetoum-Kiyindou, Éric Olivier Ngoma et les membres du groupe WhatsApp « Kanda » remercient toutes celles et tous ceux qui leur ont témoigné compassion et solidarité à la suite du décès d'Oliver Ngoma, survenu le 28 septembre dernier, à l'âge de 26 ans.

Ils expriment leur gratitude pour les messages, les prières, les contributions aux frais des obsèques et les divers soutiens reçus. Leur reconnaissance va également aux représentants de l'ambassade de la République du Congo en France pour leur accompagnement.

Grâce à cette solidarité, Oliver Ngoma repose désormais au cimetière de Loukanga, près de Brazzaville, aux côtés de sa grand-mère, Mère Philo.

À toutes et à tous, merci sincèrement.

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES

Le Gouvernement congolais à travers le Ministère de l'Economie Forestière (MEF) avec l'appui de la FAO a mobilisé des financements auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour mettre en œuvre le projet PREFOREST « Projet de Réduction des Emissions des Gaz à Effet de Serre provenant des Forêts dans cinq Départements de la République du Congo.

Dans le cadre de mise en œuvre des activités dudit projet il est prévu la mise en place de 520 ha de plantations agroforestières par des communautés bénéficiaires dans les districts de Loudima, Kinkala, Goma tsé-tsé et Louvakou. Le Bureau de Représentation de la FAO en République du Congo sollicite les soumissions de la part de structures éligibles pour les services d'accompagnement dans le renforcement des capacités des communautés dans la gestion des exploitations agricoles, gestion commerciale et organisationnelle.

Les fournisseurs intéressés peuvent avoir accès au dossier d'Appel d'offres sur le site UNGM (www.ungm.org) sous la référence : 2026/FRCON/FRCON/138415 et soumettre exclusivement leurs soumissions en ligne via cette plateforme.

L'enregistrement à UNGM (<https://www.ungm.org/Vendor/Registration>) est gratuit et est un critère obligatoire pour participer à ce processus. En cas de besoin d'instructions ou toute autre question pour accéder aux documents de sollicitations de la FAO et soumettre son envoi via UNGM, prière d'écrire aux adresses suivantes : FAO-CG@fao.org ; FAOCG-Procurement@fao.org.

LA DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRE EST FIXÉE AU 26 OCTOBRE 2026 A 12H00, HEURE DE BRAZZAVILLE EN REPUBLIQUE DU CONGO

VIE ASSOCIATIVE

L'ONG Femmes de grâce distribue des kits scolaires aux enfants de KM4

L'association Femmes de grâce que dirige Prisca Dedelle Massossa a récemment offert des kits scolaires aux enfants du quartier Kilomètre quatre (KM4), dans le premier arrondissement de Pointe-Noire, pour permettre à chaque élève de disposer du matériel scolaire nécessaire.

Avec son concept «Un enfant, un sourire », l'association Femmes de grâce apporte un appui éducatif aux enfants qui rencontrent des problèmes d'apprentissage à l'école ou qui n'ont pas accès à l'éducation.

Ce projet, ancré dans la réalité locale, vise à donner la confiance, l'estime de soi et l'envie d'apprendre. Cette année, l'association a organisé une action solidaire de proximité pour distribuer des kits scolaires aux enfants habitant le quartier KM4 afin de leur garantir une rentrée scolaire 2026-2027 dans de bonnes conditions.

Plusieurs élèves ont reçu de kits scolaires composés de cahiers, de stylos, de crayons, de gommes, d'instruments géométriques, de paquet de crayons de couleur et de sacs à dos.

Ces outils représentent pour beaucoup d'entre eux un



Les membres de Femmes de grâce en pleine actionDR

pas supplémentaire vers une éducation de qualité. Pour la présidente de cette association, l'opération de distribution gratuite de kits scolaires constitue l'un des leviers stra-

tégiques sur lesquels il faut agir pour garantir la pleine jouissance du droit à l'éducation pour toutes les filles et tous les garçons. « Notre as-

sociation Femmes de grâce va poursuivre son action en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants, parce que la solidarité se construit dans l'action et notre association continue-

ra d'aller vers les familles, au plus près des communautés », a dit Prisca Dedelle Massossa.

Il faut dire que dans un contexte économique difficile, ce geste a été bien accueilli par les parents. Pour eux, ces kits permettent d'atténuer le poids financier de la rentrée souvent difficile à supporter. Cette aide leur offre l'opportunité, ont-ils dit, de concentrer leurs ressources sur d'autres besoins essentiels de leurs enfants.

Notons que l'association Femmes de grâce existe depuis 2017 avec pour objectif de venir en aide aux personnes démunies de troisième âge et aux orphelins.

Avec son concept « Un enfant, un sourire », elle fournit chaque année, lors de la rentrée des classes, des kits scolaires aux enfants des familles démunies.

Hugues Prosper Mabonzo

منظمة
الغذاء والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

PUBLICATION D'APPELS D'OFFRRES

En vue de mettre en place plusieurs contrats à long terme, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a émis les appels d'offres suivants sur la plateforme www.ungm.org :

- 2026/FRCON/FRCON/138650 pour la fourniture de carburant à la FAO au Congo ;
- 2026/FRCON/FRCON/138648 pour les services de location de salle de conférence, d'hébergement et service traiteur pour la FAO au Congo ;
- 2026/FRCON/FRCON/138647 pour les services d'entretien et de maintenance du parc de moyens roulants de la FAO Congo ;

La période de soumission est du 13 octobre 2026 au 20 novembre 2026 à 12H00, heure de Brazzaville

L'enregistrement sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies UNGM (<https://www.ungm.org/Vendor/Registration>) est un prérequis pour participer aux appels d'offres de la FAO.

- Veillez suivre les instructions ci-dessous pour télécharger et mettre en ligne les documents sur la plateforme UNGM :
- 1.Veuillez-vous connecter à UNGM en utilisant votre adresse électronique et votre mot de passe.
 - 2.Une fois connecté, sélectionnez "Opportunités commerciales" dans le menu de gauche pour visualiser les appels d'offres ouvertes.
 - 3.Dans le champ "Référence", insérez le numéro de l'appel d'offre (ex : 2026/FRCON/FRCON/135780)

- 4.A gauche de l'intitulé de chaque appel d'offres, Cliquez sur le bouton bleu "Exprimer intérêt" ou le bouton vert "Voir Documents" (à gauche de l'avis d'appel d'offres spécifique qui vous intéresse)
- 5.Dans la fenêtre "Gestion des appels d'offres" qui s'affiche Sélectionnez le second onglet (portant le titre de la sollicitation) et déroulez la page pour voir et télécharger un à un les documents de l'appel d'offres
- 6.Cliquez sur le bouton vert "Je participe" pour confirmer votre participation
- 7.Afin de télécharger /mettre en ligne tous les documents de votre offre dans les enveloppes correspondantes, cliquez sur les boutons "Mettre en ligne un document" ou "Joindre des documents" dans la section Ma candidature /offre.
- 8.Vous pouvez enfin soumettre votre candidature /offre en cliquant sur "Soumettre ma candidature /offre".

Toutes les communications relatives à ces appels d'offres devront être envoyées dans les plus brefs délais en utilisant la fonction MESSAGES sous l'onglet correspondant dans la fenêtre de Gestion des appels d'offres de UNGM. En cas de problème technique, vous pouvez vous adresser à l'unité des achats de la FAO Congo à l'adresse mail FAOCG-Procurement@fao.org en mentionnant le numéro de référence de l'appel d'offres.

Bureau de la FAO au Congo

DIPLOMATIE

Les ambassadeurs de Russie et d'Égypte prennent leurs fonctions



Le président de la République recevant l'ambassadeur d'Égypte/DR

Les ambassadeurs de la Fédération de Russie, Dmitriy Korepanov, et de la République islamique d'Égypte, Nazly Aly Ahmed Zaky Elfayoumy, ont présenté leurs lettres de créance au président Denis Sassou N'Guesso le 15 octobre à Brazzaville.

Avant de fouler le sol congolais, le diplomate russe Dmitriy Korepanov, qui est au service de la diplomatie depuis 1982, était ministre-conseiller à l'ambassade de Russie en République démocratique du Congo de 2009 à 2012. Il a assumé les mêmes fonctions au Zimbabwe de 2015 à 2019. En 2024, il a été ambassadeur de Russie au Gabon.

Par ailleurs, l'ambassadeur de la République islamique d'Égypte, Nazly Aly Ahmed Zaky Elfayoumy, a été chef de mission diplomatique de son pays en Irlande de 2020 à 2024. Avant de prendre ses fonctions à Brazzaville qui entretient des relations diplomatiques avec le Caire depuis 1964, la diplomate égyptienne a occupé le poste de sous-ministre adjoint des Affaires étrangères, chargée du protocole.

Les Dépêches de Brazzaville

DIASPORA

Tatiana Niamayoua, une entrepreneure engagée pour la souveraineté sanitaire

Distinguée Chevalier de l'Ordre du Mérite congolais, l'entrepreneure et lauréate du Prix de l'Entrepreneuriat aux Lumières du Congo 2026 ambitionne de contribuer au développement d'une filière orthopédique nationale, fondée sur les soins spécialisés, la formation et la production locale d'équipements médicaux.

Membre de la délégation congolaise de la diaspora récemment en immersion en République du Congo, Tatiana Niamayoua entend mettre son expérience entrepreneuriale au service du développement de son pays d'origine. Son parcours, marqué par des initiatives en France et un engagement en faveur de l'autonomie sanitaire, illustre les perspectives de contribution des compétences établies à l'étranger à l'économie nationale. Parmi les trois membres de la délégation élevés au rang de Chevalier de l'Ordre du Mérite congolais par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, l'entrepreneure voit dans cette distinction une responsabilité supplémentaire. Elle avait également été récompensée du Prix de l'Entrepreneuriat lors des Lumières du Congo 2026. « *Lorsqu'un État vous distingue, il ne s'agit plus seulement de ce que vous avez fait, mais de ce que vous allez continuer à faire. Un pays ne devient pas souverain avec des dons. Il le devient avec des entreprises, des diplômés et des emplois* », souligne-t-elle.

Un projet au service de l'autonomie sanitaire

À la tête de Niam Holding, développée entre Lyon et Brazzaville, Tatiana Niamayoua ambitionne de mettre en place, dans la capitale congolaise, un centre de référence spécialisé dans la prise en charge orthopédique. L'initiative vise à renforcer l'accès aux soins et à

favoriser l'émergence de compétences et de capacités de production sur le territoire national. Le projet s'articule autour de trois axes. Le premier concerne l'amélioration de l'accès aux soins orthopédiques de proximité, avec une prise en charge répondant aux normes internationales. Le deuxième porte sur la formation certifiée des jeunes Congolais et le transfert de savoir-faire, afin de consolider les ressources humaines disponibles localement. Le troisième volet concerne la fabrication d'appareillages orthopédiques au Congo. À terme, cette orientation pourrait contribuer à réduire la dépendance aux importations, à maîtriser certains coûts et à raccourcir les délais de prise en charge. Sa concrétisation nécessitera toutefois des investissements, des équipements adaptés et des compétences techniques spécialisées.

La diaspora, un partenaire du développement

La démarche de l'entrepreneure s'inscrit dans une réflexion plus large sur la mobilisation des compétences et des investissements de la diaspora. Sa mission menée en août dernier ainsi que ses échanges avec des autorités ministérielles visent notamment à examiner les conditions nécessaires à la structuration d'une filière orthopédique locale.

Au-delà des financements, cette contribution repose sur le partage d'expérience, la formation profes-



Tatiana Niamayoua au milieu de Djo Balard et le Président de la République Denis Sassou N'Guesso/DR

sionnelle et la création d'activités génératrices d'emplois. Le secteur sanitaire pourrait ainsi constituer un domaine d'investissement associant viabilité économique et utilité sociale, sous réserve de partenariats adaptés et de la mobilisation des ressources nécessaires.

Entreprendre et servir

En France, Tatiana Niamayoua conjugue la gestion de ses entreprises, ses responsabilités familiales et son engagement en tant qu'élue locale à Lyon. Son parcours nourrit sa volonté de rapprocher

les compétences acquises à l'étranger des besoins du Congo.

La distinction nationale qui lui a été décernée ouvre une nouvelle étape de cet engagement. L'enjeu sera désormais de traduire les ambitions portées par Niam Holding en réalisations concrètes, notamment dans les domaines des infrastructures spécialisées, de la formation et de la production d'équipements médicaux.

À travers ce projet, Tatiana Niamayoua défend une conception de la diaspora comme partenaire direct du développement national,

capable de contribuer à la création d'entreprises, à la transmission des compétences et au renforcement progressif de la souveraineté sanitaire de la République du Congo. Dans le cadre des premières étapes de concrétisation de son projet, Tatiana Niamayoua effectuera un nouveau séjour en République du Congo à compter du 17 octobre courant. Cette visite marquera une étape importante dans la préparation de son initiative, dont la mise en œuvre nécessitera des démarches préalables sur le terrain.

Marie Alfred Ngoma